

BLA!

BLA!

BLA.

BLA!

BLA

BLA!

Référentiel
tarifaire
et salarial
2024

BLA!

**Méditation
sans sous,
si!**

La décision de créer un référentiel tarifaire et salarial a été prise par BLA! à la suite du sondage sur les taux de rémunération des professionnelles de la médiation en art contemporain réalisé entre juin et septembre 2022. L'association a ainsi identifié trois statuts majoritaires occupés par les professionnelles du secteur : salarié·e du privé (sous convention ÉCLAT), fonctionnaire (titulaire, contractuelle ou vacataire) et indépendant·e-s.

Il a été également constaté que le niveau de rémunération proposé à ce jour aux professionnelles du secteur n'est pas en adéquation avec le niveau de qualification exigé pour prétendre aux postes au sein des institutions culturelles, et ne tient pas compte ni des compétences, ni de la charge de travail, ni du niveau de responsabilité attribuées à ces professionnelles.

Ce référentiel émane des décisions sur un travail de recherche approfondi prenant comme socle des documents publiés par le ministère de la Culture et le ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion. La plateforme France Compétence ainsi que des ressources publiées par les organisations syndicales, les organismes de formations, les réseaux régionaux et nationaux des arts visuels mais aussi les associations du spectacle vivant et de l'édition ont été consultés.

À ce jour, il n'existe pas de code ROME affilié, rendant impossible l'identification des métiers de la médiation culturelle au sein des institutions culturelles en France.

Ce référentiel tarifaire et salarial vise deux objectifs :

- Contribuer à la reconnaissance et structuration des métiers assurés par les professionnelles de la médiation en art contemporain.

- Proposer des recommandations tarifaires et une échelle de salaire juste, en adéquation avec les savoirs, les savoir-faire et savoir-être des professions.

Il s'adresse aux professionnelles de la médiation en art contemporain, aux étudiant·e-s en études supérieures, et plus largement à toutes les professionnelles des arts visuels.

Il a été rédigé par les adhérent·e-s de l'association (personnes morales et personnes physiques) constituant le groupe de travail « Référentiel salaire et tarifaire » entre 2023 et 2024.

Le référentiel exclut les bonifications indiciaires, les primes et les indemnités.

MÉTIERS ET TAUX MINIMAL DE RÉMUNÉRATION (SALARIAT)

Pour les professionnel·le·s
de la médiation, BLA!
recommande et soutient
cette classification et ces
niveau de salaires minimum,
pour 2024-2025 :

Pour le privé (hors convention),
le calcul a été fait sur la base de 35h/semaine
soit 1607 heures travaillées par an.

Chargé de médiation

Convention collective Éducation,
culture, loisirs et animation
au service des territoires (ÉCLAT)
– Échelon Groupe C - coefficient 285

Fonction publique
– Filière territoriale Culture
Catégorie B - Assistants territoriaux
de conservation du patrimoine
et des bibliothèques - 2^{ème} classe

Salarié du privé, sans convention:
– Taux horaire minimum brut: 17,5 euros
– Montant annuel minimum brut:
28 000 euros

Chargé de projets de médiation

Convention collective Éducation,
culture, loisirs et animation
au service des territoires (ÉCLAT)
– Groupe D / coefficient 305

Fonction publique
– Filière territoriale Culture Catégorie B
- Assistants territoriaux de conservation
du patrimoine et des bibliothèques -
1^{ère} classe

Salarié du privé, sans convention:
– Taux horaire minimum brut: 21,20 euros
– Montant annuel minimum brut:
36 000 euros

Responsable du pôle médiation

Convention collective Éducation,
culture, loisirs et animation
au service des territoires (ÉCLAT)
– Groupe H / coefficient 400

Fonction publique
– Filière territoriale Culture - Catégorie
A - Attaché territorial de conservation
du patrimoine - ACP

Salarié du privé, sans convention:
– Taux horaire minimum brut: 25 euros
– Montant annuel minimum brut:
42 000 euros

À savoir: le référentiel ne tient pas compte des barèmes kilométriques, ni des frais de matériels (exemple: consommables pour animer les ateliers plastiques).

Prestations* HT €

Intervention en établissement scolaire de la maternelle au niveau post-bac _____	150 euros / h
Intervention en duo avec ure artiste intervenant ^e en établissement scolaire de la maternelle au niveau post-bac _____	150 euros / h
Modération de rencontres, conférences, plénière...etc _____	500 euros
Construction d'un parcours de visite _____	50 euros / h
Animation d'un parcours de visite _____	100 euros / h
Conception et animation d'ateliers plastiques _____	150 euros / h
Écriture de dossier pédagogique _____	50 euros / h
Écriture d'un livret de salle _____	30 euros / h
Développement d'outils de médiation _____	80 euros / h
Ingénierie culturelle (projet hors-les-murs) _____	70 euros / h

***Tarif minimum recommandé par BLA!**

TABLEAUX

Les tableaux permettent de déterminer objectivement la rémunération d'une salariée à partir de ses compétences et de son ancienneté. Chaque métier a son tableau dédié et un détail des paliers est en annexes

En établissant ces préconisations de salaires, BLA! s'engage dans une approche de la rémunération juste, équitable et affiliée aux compétences. Ces tableaux visent à considérer les perspectives d'évolution motivantes pour les professionnelles de la médiation (système de palier).

Ces tableaux sont des ressources pertinentes pour obtenir une vision globale de la masse salariale et de son coût. Indispensable au moment des arbitrages sur les évolutions et les départs et un outil indispensable lors des constitutions d'équipes dans le cadre de l'ouverture d'un nouveau lieu culturel.

**Un parcours
de visite,
ça se prépare
et ça se paie!**

CHARGÉ·E DE MÉDIATION

(hors convention Éclat, Syndeac, Alisfa et fonction publique)

Exemple

« J'occupe le poste de chargé·e de médiation depuis 3 ans au sein d'une institution culturelle. J'anime les parcours de visites, j'accueille les publics le week-end et je participe également à la rédaction des contenus de médiation (livret de salle) avec le-la chargé·e de projets de médiation. Depuis 6 mois, à l'occasion de mon entretien individuel annuel, la direction m'a confié également le suivi des fréquentation et la rédaction des bilans (palier 3). Pour une juste reconnaissance de mes compétences, de mon expérience et de mes responsabilités, mon niveau de salaire brut annuel devrait être à minima de 28 950 € ».

Montant de base	Niveau d'expérience	Montant
28 000 euros	Palier 1	—
	Palier 2	+ 400 euros
	Palier 3	+ 700 euros

Ancienneté	Montant	Total
Entre 2-4 ans	+ 150 euros	Montant de base
Entre 4-6 ans	+ 250 euros	+ Montant du palier
À partir de 7 ans	+ 350 euros	+ Montant de l'ancienneté

Palier 1**Missions principales**

Animation des temps de médiation (visites de la structure, formations, rencontres avec les équipes artistiques, temps de rencontre avec les artistes, les œuvres et le lieu culturel).

Accueillir et orienter les publics, assurer un accueil individualisé (présentiel, téléphonique ...).

Relationnel

Échanges avec différents interlocuteur-trices.

Autonomie

A besoin d'être encadrée et accompagnée.

Rattachement hiérarchique

Chargée de projets de médiation.

Chargée de projets de médiation.

Palier 2

(la maîtrise des compétences et savoirs acquis dans le palier précédent est nécessaire).

Missions principales

Participe à inventorier les actions de médiation artistique et culturelle et les projets développés sur sa région, par ses concurrents (tendances artistiques).

Participe à la rédaction des contenus de médiation.

Relationnel

Capacité à représenter la structure en externe.

Autonomie

A besoin d'être encadré et accompagné ponctuellement.

Rattachement hiérarchique

Chargé de projets de médiation.

Responsable de projets de médiation.

Palier 3

(la maîtrise des compétences et savoirs acquis dans le palier précédent est nécessaire).

Missions principales

Rédaction des contenus de médiation.

Participe à l'écriture du bilan de fréquentation des années précédentes.

Relationnel

Capacité de représentation et d'argumentation avec des partenaires extérieurs.

Autonomie

Autonome.

Rattachement hiérarchique

Chargé de projets de médiation.

Responsable de projets de médiation.

CHARGÉ-E DE PROJETS DE MÉDIATION

(hors convention Éclat, Syndeac, Alisfa et fonction publique)

Exemple

« Je suis chargé de projets de médiation depuis 5 ans. En collaboration avec les chargé-s de médiation, je créé des outils de médiation (jeux et les livrets pour enfants) pour chaque exposition. J'anime également des temps de médiation hors-les-murs auprès des publics scolaires. Je participe au suivi et au pilotage des manifestations et des projets de médiation. J'ai la responsabilité d'un budget par action menée, défini par la direction. Je fais régulièrement des points de suivi avec le-la responsable du pôle médiation et ma direction. (palier 1). Pour une juste reconnaissance de mes compétences, de mon expérience et mes responsabilités, mon niveau de salaire brut annuel devrait être à minima de 36 250 € ».

Montant de base	Niveau d'expérience	Montant
36 000 euros	Palier 1	—
	Palier 2	+ 400 euros
	Palier 3	+ 800 euros

Ancienneté	Montant	Total
Entre 2-4 ans	+ 150 euros	Montant de base
Entre 4-6 ans	+ 250 euros	+ Montant du palier
À partir de 7 ans	+ 500 euros	+ Montant de l'ancienneté

Palier 1**Missions principales**

Étudier les publics, les identifier et connaître les différentes typologies de publics.

Récolter et analyser les attentes des publics.

Créer des outils de médiation.

Participe à assurer le suivi et le pilotage des manifestations et des projets de médiation.

Responsabilité d'un budget alloué.

Palier 2

(la maîtrise des compétences et savoirs acquis dans le palier précédent est nécessaire).

Missions principales

Développer et toucher de nouveaux publics.

Aider à la réalisation des supports de communication.

Organiser et animer des réunions, diffuser l'information aux équipes de chargé(e) de médiation.

Relationnel

Capacité à représenter la structure en externe.

Autonomie

Rend compte au terme de ses missions.

Rattachement hiérarchique

Responsable du pôle de médiation.

Relationnel

Échanges réguliers avec différents interlocuteur-trices de l'éducation nationale, du champs social, petite enfance, hospitalier et des arts visuels du champs social, petite enfance, hospitalier et des arts visuels.

Autonomie

Créer lui-même ses protocoles de travail.

Rend compte mensuellement pendant la mise en oeuvre de ses missions.

Rattachement hiérarchique

Responsable du pôle de médiation.

Palier 3

(la maîtrise des compétences et savoirs acquis dans le palier précédent est nécessaire).

Missions principales

Animer et développer un réseau de partenariats sur le territoire (régional) avec les acteurs culturels, institutionnels, sociaux, associatifs et touristique.

Veiller au respect des délais et des objectifs fixés par la direction.

Participer à des colloques ou à des rencontres professionnelles.

Relationnel

Capacité à représenter et argumenter avec des partenaires extérieurs.

Autonomie

Autonome.

Rattachement hiérarchique

Responsable du pôle de médiation.

RESPONSABLE DU PÔLE MÉDIATION

(hors convention Éclat, Syndeac, Alisfa et fonction publique)

Exemple

« Je viens d'être embauché au poste de responsable du pôle médiation au sein d'un centre d'art. Je coordonne une équipe de 4 à 7 chargé-s de médiation et 1 volontaire en service civique. J'assure en autonomie le suivi et le pilotage des manifestations et projets de médiation (entre 10 et 25 chaque année). Je suis en charge du budget global des activités de médiation de la structure qui représente une enveloppe entre 50 000 euros et 60 000 euros. Chaque mois, je travaille avec la direction au développement des actions culturelles du centre d'art (palier 1). Pour une juste reconnaissance de mes compétences, de mon expérience et mes responsabilités, mon niveau de salaire brut annuel devrait être à minima de 42 000 € ».

Montant de base	Niveau d'expérience	Montant
42 000 euros	Palier 1	—
	Palier 2	+ 700 euros
	Palier 3	+ 1000 euros

Ancienneté	Montant	Total
Entre 2-4 ans	+ 350 euros	Montant de base
Entre 4-6 ans	+ 500 euros	+ Montant du palier
À partir de 7 ans	+ 1000 euros	+ Montant de l'ancienneté

Palier 1**Missions principales**

Élaborer le budget prévisionnel annuel des activités de médiation et veiller à respecter les budgets alloués.

Assurer le suivi et le pilotage des manifestations et des projets de médiation.

Coordonner et garantir le bon fonctionnement des équipes.

Réaliser et analyser les taux de fréquentation, effectuer un bilan des actions afin de les ajuster en fonction des attentes du public et de préparer les actions culturelles futures, formuler des préconisations.

Palier 2

(la maîtrise des compétences et savoirs acquis dans le palier précédent est nécessaire).

Missions principales

Appliquer les procédures comptables.

Rechercher et gérer les financements, constituer et présenter des dossiers de demande de subvention.

Définir une politique tarifaire et les quotas de billetterie.

Relationnel

Capacité à représenter la structure en externe.

Autonomie

Autonome

Pilote intégralement la stratégie de développement du service éducatif.

Rattachement hiérarchique

Directeur-trice de la structure.

Relationnel

Capacité à représenter et engager la structure vis-à-vis des partenaires externes.

Autonomie

Rend compte trimestriellement de la mise en œuvre de ses missions.

Rattachement hiérarchique

Directeur-trice de la structure.

Palier 3

(la maîtrise des compétences et savoirs acquis dans le palier précédent est nécessaire).

Missions principales

Définir une politique de partenariat ou de mécénat culturel.

Mettre en place un plan de communication pour assurer la visibilité des événements culturels.

Définir sur plusieurs années les objectifs en matière de relation avec les publics.

Autonomie

Expert

Obtient une délégation permanente de pouvoirs de sa hiérarchie.

Rattachement hiérarchique

Directeur-trice de la structure.

RESSOURCES

Niveaux de salaire et grilles de rémunération

- Le Smic

Le Smic est le salaire horaire minimum légal en dessous duquel le salarié ne peut pas être rémunéré.

À compter du 1er janvier 2024, le Smic horaire brut a été fixé à 11,65 € soit un montant mensuel brut de 1 766,92 €

- Les conventions

BLA/ a identifié trois conventions présentes chez ses adhérent·e·s (personne morale et physique) entre 2022 et 2024.

– ÉCLAT - La branche professionnelle des métiers de l'Éducation, de la Culture, des Loisirs et de l'Animation agissant pour l'utilité sociale et environnementale au service des Territoires

Consulter la convention [ici](#)

Le Guide d'application paritaire de l'Avenant n°182 relatif au système de rémunération dans la Branche ÉCLAT [ici](#)

Découvrir la grille des salaires minimum négociés et applicables [ici](#)

– SYNDÉAC - La Convention Collective Nationale des Entreprises Artistiques et Culturelles du spectacle vivant public

Consulter la convention [ici](#)

Découvrir les grilles des minima conventionnels par catégorie [ici](#)

Consulter les grilles des salaires minima des emplois autres qu'artistiques [ici](#)

– ALISFA - La Branche des Acteurs du Lien Social et Familial

Consulter la convention [ici](#)

Consulter le guide paritaire d'application des nouveaux systèmes de classification et de rémunération [ici](#)

- Fonction publique

Découvrir la grille indiciaire fonction publique territoriale négociés et applicables [ici](#)

Découvrir la grille indiciaire de la ville et des administrations de Paris [ici](#)

Consulter la liste des primes et indemnités des agents territoriaux [ici](#)

- Indépendant·e

Découvrir comment choisir son statut avec le collectif WOW [ici](#)

- Artiste-auteuice

Découvrir les modalités de déclaration et de paiement des artistes-auteuices par l'URSSAF [ici](#)

Consulter la grille des minimums de rémunération au bénéfice des artistes au titre de la présentation publique de leurs œuvres par le ministère de la Culture [ici](#)

Consulter le référentiel de rémunération (minimums & cibles) par DCA - Association française de développement des centres d'art contemporain [ici](#)

Consulter le référentiel pour la rémunération artistique du réseau Astre [ici](#)

- Auteurte

Consulter la grille de tarifs applicables par les structures soutenues par le Centre national du livre (CNL) [ici](#)

Découvrir la charte des auteurs et illustrateurs jeunesse - recommandations tarifaires 2024 [ici](#)

- Commissaire d'expositions

Consulter le modèle de contrat dédié aux commissaires d'exposition indépendant.e.s par C-E-A et le CIPAC [ici](#)

- Critique d'art

Consulter les recommandations tarifaires d'AICA (Association Internationale des Critiques d'Art) - section française [ici](#)

- Librairie Indépendante

Consulter la charte de tarification des actions de médiation culturelle menées par les libraires indépendant.e.s. [ici](#)

Référentiels métiers en médiation culturelle

- Arts visuels et patrimoine

Découvrir le référentiel métiers de la BNF [ici](#)

Découvrir le référentiel métiers du Centre Pompidou [ici](#)

Consulter le référentiel des métiers de la culture et des médias (Apec/Afdas) [ici](#)

- Spectacle vivant

Consulter le référentiel responsable des relations avec le public (CNPEF-SV) [ici](#)

Découvrir le référentiel métiers réseau RP (Relation Publiques) [ici](#)

Organisations professionnelles sur la profession de guide-conférencier

Fédération Nationale des Guides Interprètes et Conférenciers (FNGIC) [ici](#)

Association Nationale des Guides Conférenciers des Villes et pays d'ART et d'histoire (ANCOVART) [ici](#)

Syndicat National des Guides Conférenciers (SNGC) [ici](#)

Syndicat Professionnel des Guides Interprètes Conférenciers (SPGIC) [ici](#)

**MEMBRE
DU
CONSEIL
COLLÉGIAL
2024**

Corentin Buchaudon

Directeur des publics,
Frac Grand Large Hauts-de-France
Dunkerque

Carole Brulard

Responsable du service des publics,
la Criée centre d'art contemporain
Rennes

Marie Deborne

Responsable des publics,
la Maison des Arts
Georges et Claude Pompidou
Cajarc

Claire Der Hovannessian

Chargée de projet
en médiation culturelle chez BIM

Julie Esmaeilipour

Chargée de médiation et d'éducation
artistique, centre d'art contemporain
de Malakoff

Florence Marqueroi

Responsable des publics,
l'Institut des cultures
d'Islam
Paris

Pauline Lavigne du Cadet

Présidente de BIM

Christelle Mélen

Chargée des publics au CACN,
centre d'art contemporain de Nîmes

Anne-Fleur Merlaud

Chargée des actions de médiation
Frac-Artothèque Nouvelle-Aquitaine

Charlotte Morel

Responsable du bureau
des transmissions, MAMCO
Genève

Sylvianne Lathuilière

Chargée de programmation culturelle,
macLYON

Lucia Zapparoli

Responsable du Bureau des publics,
Centre d'art contemporain d'Ivry -
le Crédac

Médiation sous condition

L'ÉQUIPE

Lucine Charon

Coordinatrice générale

INFORMATIONS PRATIQUES

BLA!

Association nationale des
professionnelles
de la médiation en art contemporain
48, avenue Sergent-Maginot
F-35000 Rennes

www.blamediation.fr
professionnelsmediation@gmail.com

Numéro SIRET

83104310400015

Code APE

Activités des organisations
professionnelles (9412Z)

Mozziconacci Robert-Teyssier

Conception graphique
mozziconacci-robert-teyssier.com

BBB Baskervvol par Bye Bye Binary

Basteleur par Keussel chez Velvetyne
Caractères typographiques

PARTENAIRES

DGCA

Ministère de la Culture,
Direction générale
de la création artistique
Délégation Aux Arts Visuels

Soutenu par



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BLA! est membre du CIPAC.

Le CIPAC, Fédération des
professionnels de l'art contemporain
est une fédération regroupant des
organisations professionnelles et
des réseaux engagés pour le soutien
à la création et la diffusion de l'art
contemporain en France.

**c
i p
a c**

Fédération
des professionnels
de l'art
contemporain

BLA!

Association nationale des professionnelles de la médiation en art contemporain a été créée en 2017 avec pour but de fédérer et mettre en réseau les professionnelles et structures de ce secteur d'activité, de partager des ressources, de participer à leur formation et à la réflexion sur l'évolution des métiers.

BLA!

se développe autour de plusieurs objectifs :

faire reconnaître

les professions liées à la médiation et aux relations avec le public dans le domaine de l'art contemporain, sur les plans national et international;

participer à la structuration

de ces professions;

affirmer l'identité professionnelle

de ses membres, promouvoir leurs compétences et faire valoir leur expertise;

être un interlocuteur privilégié

des pouvoirs publics sur les questions liées à ces professions;

contribuer à la réflexion

sur les missions qui sont confiées à ses membres, aux évolutions et à l'enrichissement de celles-ci;

contribuer à la formation professionnelle

de ses membres et élaborer des temps de rencontre en faveur des professionnelles de ce secteur;

informer les membres

sur l'actualité professionnelle de leur secteur;

établir et développer des liens

réguliers et durables entre ses membres, dans une logique d'entraide et de solidarité;

constituer un espace d'échange

et d'expérimentation au niveau national pour les professionnelles de la médiation et des relations avec les publics dans le domaine de l'art contemporain;

favoriser les actions conjointes avec l'ensemble des professionnelles concernées;

participer à la visibilité des actions de médiation dans le domaine de l'art contemporain et à leur rayonnement.

**Les moyens
de nos
ambitions**

Les adhérent·e·s de BLA/ entre 2023 et 2024, impliqué·s dans le groupes de travail « Référentiel salaire et fiche-métiers »

Slogans co-écrits par Anne Marchis Mouren, Chloé Angiolini, Romain Timon, adhérent·e·s de BLA/, dans le cadre d'un atelier au Frac Sud - juin 2023

Réseaux
Syndicats

- Le CIPAC
Fédération des professionnels
de l'art contemporain

Le référentiel a été présenté
au groupe de travail « Ressources »
initié par le CIPAC depuis 2023.

- Le Collectif WOW

Emilie Lebel et Anne-Sophie Marchal,
fondatrices du collectif WOW

- Le Réseau RP

Fanny Delmas,
fondatrice du réseau RP

- SUD Culture Solidaires

Fabrice Lacarde et Aurélien Pilot,
représentants Sud Culture Solidaires

BLA!

association nationale des professionnels
de la médiation en art contemporain